



**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

HOME D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Rue Sosson, 28
4170 Comblain-au-Pont
Tél : 04/369 29 53
Fax : 04/369 27 64
Courriel : direction@hacfcomblain.be

PROJET D'ETABLISSEMENT

2014-2018

TABLE DES MATIERES

Pages

1. Infrastructure	3
2. Les enfants, les élèves	
3. Accompagnement des élèves	4
4. Répartition des enfants	5
5. Objectifs primordiaux	5
6. Le personnel d'encadrement	6
7. Mission du personnel d'encadrement de l'équipe de semaine et du permanent	7
8. Organisation des animations pédagogiques de l'équipe de semaine et du permanent	7- 8
9. Personnel de cuisine et d'entretien	8
10. Direction et gestion matérielle	8
11. Formation continuée des personnels	8-9
12. Les partenaires	9

1. L'infrastructure

1.1. Situation

Les bâtiments modernes du home d'accueil, construits dans un village de la vallée d'Ourthe-Amblève, à 30 km de Liège et à 10 km d'Aywaille, se divisent en deux grandes orientations : la partie occupée le jour, tournée vers la vallée, et celle occupée la nuit, adossée à la colline.

1.2. Aménagement des locaux

Le bâtiment comporte trois modules ayant chacun leurs spécificités, créant, de ce fait, un cadre rassurant.

Chaque module comprend deux chambres contiguës à celle de l'éducateur, ainsi que des sanitaires collectifs.

Avec les salons, les salles de jeux et les ateliers, l'enfant bénéficie de volumes destinés aux activités créatrices et récréatives les plus diversifiées.

Le bâtiment comprend également une cuisine et un restaurant où les enfants prennent leurs repas quotidiens.

Qu'ils soient récréatifs, culturels, audiovisuels ou d'extérieur, les équipements sont choisis sur base des besoins, des aptitudes des enfants afin de répondre aux objectifs propres à l'enseignement spécialisé.

Un local infirmerie permet de dispenser les divers soins médicaux requis, et de gérer les prescriptions médicales dont ont besoin les enfants.

1.3. Infrastructure extérieure aux bâtiments

Les enfants ont un accès immédiat à une plaine de jeux. Une salle de gymnastique, un terrain de sport équipé, sont accessibles à l'école spécialisée toute proche.

L'environnement naturel permet de mettre en place des activités riches et diverses (jeux extérieurs, VTT, découverte de la faune et de la flore).

Il existe, à proximité, des infrastructures sportives et culturelles (piscine communale, plaine de jeux, salle de bowling, hall omnisports pour les rencontres inter-internats, cinémas, musée de la pierre, visite de grottes).

2. Les enfants, les élèves

2.1. Profils des enfants

Sont concernés les enfants fréquentant l'enseignement maternel, primaire et secondaire au HAP (Home d'accueil permanent)¹ spécialisé, de types 1-2-3-5-8² et par dérogation certains élèves de l'enseignement ordinaire, prioritairement ceux de la Communauté française. L'établissement accueille aussi les élèves de l'enseignement spécialisé en expérience d'intégration dans l'enseignement fondamental ordinaire ou secondaire ordinaire pour le HAP.

Lorsque l'expérience est considérée comme réussie, ces élèves continuent à bénéficier de l'encadrement et de l'attention du personnel tout au long de leur scolarité dans l'enseignement dont ils dépendent.

2.2. Caractéristiques

Ces enfants se trouvent dans les situations suivantes :

- En difficulté scolaire ou familiale.
- Suivis par les services d'aide à la jeunesse (SAJ-SPJ).
- Placés à la demande des CPAS.
- Placés par le juge de la jeunesse.
- Souffrant de troubles du comportement (signes autistiques, psychotiques).

Certains de ces élèves cumulent des handicaps sociaux, physiques et/ou psychologiques.

3. Accompagnement des élèves

Dès les premiers contacts, les équipes éducatives ont le souci de s'assurer des attentes des parents et des institutions en tenant compte des particularités de l'élève.

Les parents ou les responsables légaux peuvent prendre contact, par téléphone ou lors des visites prévues le dimanche au HAP, aux heures définies chaque année par le chef d'établissement et quand c'est le cas avec l'accord des services d'aide à la jeunesse. Les retours en famille concernent uniquement les élèves suivis par les services d'aide à la jeunesse et ne sont organisés qu'avec leur accord.

Les capacités et les qualités de l'élève feront l'objet d'une évaluation approfondie en collaboration avec l'école et le centre P.M.S. spécialisé.

¹ Structure de l'établissement qui fonctionne les week-ends et les congés scolaires.

² L'enseignement spécialisé de type 1 est adapté aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents présentant un retard mental léger.

L'enseignement spécialisé de type 2 est adapté aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents présentant un retard mental modéré ou sévère.

L'enseignement spécialisé de type 3 est adapté aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement.

L'enseignement spécialisé de type 5 est adapté aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents malades et/ou convalescents.

L'enseignement spécialisé de type 8 est adapté aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages.

Le dossier de l'élève, à l'admission, met en évidence non seulement ses caractéristiques mais également sa personnalité, ses besoins, ses ressources et servira de guide à son évolution. Celui-ci sera enrichi d'une anamnèse. De plus, une évaluation continue permettra de s'assurer que l'enfant évolue dans le cadre du projet d'établissement ci défini.

Ces observations permettront de constituer un dossier qui comportera, outre les renseignements administratifs indispensables, un volet pédagogique, comportemental, social et médical essentiel à une connaissance de l'enfant. A cette fin, les équipes éducatives se réunissent périodiquement.

Le dossier, ainsi constitué, se complétera durant l'année scolaire des avis et des décisions du conseil de classe et du conseil des éducateurs, ainsi que des suivis pédagogiques, comportementaux, sociaux et médicaux établis en collaboration avec tous les intervenants.

4. Répartition des enfants

Les élèves sont répartis en différents groupes selon leurs âges, leurs sexes, leurs caractéristiques propres, leurs niveaux d'autonomie et de socialisation, leurs aptitudes et leurs aspirations. Cette répartition se veut pratique et non rigide.

Chaque élève est plus particulièrement pris en charge par un membre du personnel d'encadrement qui en assume la tutelle et en est la personne de **référence**.

La tutelle comporte :

- Le suivi et la transmission des informations relatives à la situation de l'enfant.
- La communication avec les parents.
- La définition et la mise en application des moyens d'accompagnement, en concertation avec l'équipe.
- La rédaction des rapports de comportement.
- La gestion des vêtements et des visites médicales pour les enfants placés par le juge uniquement. La gestion des prescriptions médicales en lieu et place des parents ou autres responsables légaux en accord avec eux.

5. Objectifs primordiaux

L'approche relationnelle est le support méthodologique principal conduisant l'élève interne à s'épanouir.

En fonction de ses aptitudes, il acquiert :

- Une meilleure connaissance de sa personnalité, de ses aptitudes et de ses potentialités en lui proposant des activités diverses (voir points 8.1 et 8.2).
- Une meilleure autonomie et l'élargissement de celle-ci en vue d'obtenir des résultats positifs et valorisants dans sa formation, sa scolarité et son intégration sociale (ex : en stimulant les élèves à manger, se laver, s'habiller seuls, à être ordonnés, à assumer diverses tâches d'intérêt général. Au HAP, pour les plus âgés, en les incitant à effectuer diverses démarches personnelles).

- Un équilibre affectif (ex : contacts téléphoniques et visites des familles (au HAP), attitudes empathiques du personnel envers les élèves).
- Un sens social et civique (ex : jeux de société, fair-play dans le sport, responsabiliser les plus autonomes vis-à-vis des moins autonomes en constituant des tables mixtes au réfectoire ou en désignant un élève tuteur lors des sorties).
- Des valeurs morales, du contrôle de soi, d'honnêteté, de respect de l'autre et de sa différence (ex : évaluation permanente par la mise en place d'un tableau de bonnes conduites sanctionnées par des récompenses).
- Une meilleure communication suivant différentes méthodes appropriées (ex : pictogrammes, méthode gestuelle, dessin, écriture, discussions de groupe informelles ou espace de parole avec des thèmes choisis).

6. Le personnel d'encadrement

Le choix des fonctions du personnel d'encadrement répond à l'intérêt des élèves et aux objectifs de l'établissement. Ces personnes possèdent une formation et/ou une expérience en rapport avec la fonction.

Il existe deux équipes avec leurs spécificités propres.

A. Equipe de semaine (home d'accueil - HA)

Les fonctions de base comprennent celles d'éducatrice, d'éducateur et de puéricultrice.

Le home d'accueil est ouvert pendant les jours d'ouverture scolaire. Dans cette structure le suivi scolaire occupe une place prépondérante. Une étude est organisée chaque jour et un membre du personnel assiste aux conseils de classe de l'école. L'élève bénéficie d'un accompagnement paramédical et social afin de le mettre dans la meilleure situation possible pour une bonne scolarité.

B. Equipe du permanent (home d'accueil permanent- HAP)

Les fonctions de base comprennent celles d'éducatrice, d'éducateur, d'assistante sociale et de puéricultrice.

Le home d'accueil permanent est ouvert durant les week-ends, congés et vacances scolaires. Néanmoins une fermeture alternée d'un mois est prévue pendant les vacances d'été. L'alternance consiste à fermer une année en juillet, une année en août en coordination avec le home d'accueil permanent d'Anseremme de manière à ce qu'un des deux internats soit ouvert. La spécificité de l'accueil permanent réside dans le fait que cette structure accueille des élèves hébergés dans divers internats de la région liégeoise, que ses missions sont, de manière importante, axées sur les loisirs actifs tout en accompagnant les élèves au point de vue social, paramédical et en menant des actions pédagogiques en rapport aux problèmes comportementaux. La population de cette structure est en mouvance permanente car elle est étroitement liée à l'évolution des situations sociales des familles.

7. Mission du personnel d'encadrement de l'équipe de Semaine et du Permanent

La mission prioritaire des équipes est de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour favoriser la réussite scolaire des élèves et de les éduquer dans le respect des valeurs sur lesquelles se fonde Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Chaque membre du personnel élabore, en concertation avec les collègues et l'administrateur, le programme de suivi et d'accompagnement individualisé des élèves dont il assume la tutelle : stratégie d'éducation, suivi scolaire, bilan médical et social. Dans le cadre du HAP, ces suivis peuvent s'établir en concertation avec les internats de semaine ou autre responsables légaux.

L'équipe éducative programme les activités répondant le mieux aux objectifs définis au point 5. Ces activités ont une dimension affective, sociale et culturelle. Elles contribuent au bien-être physique et psychologique de l'enfant.

8. Organisation des animations pédagogiques de l'équipe de semaine et du permanent

Elles ont lieu à l'établissement et dans ses environs immédiats. Les déplacements sont assurés au moyen d'un véhicule affecté à l'établissement.

Elles se déroulent dans une perspective d'intégration sociale et de découverte de la vie culturelle, des différences entre les individus et de leurs modes de vie.

Ces notions constituent un des fondements du lien social.

Elles se planifient :

- dans le temps.
- selon le niveau (le type) des élèves, leurs goûts, leurs souhaits...
- selon l'environnement et ses opportunités.
- selon les outils mis à la disposition (bibliothèque ou salle de documentation, hall des sports...).
- selon les compétences de l'équipe éducative.
- selon les conditions climatiques.

8.1 L'équipe de semaine (HA)

Les activités se subdivisent en trois volets :

1. Animations qui s'échelonnent tout au long de l'année scolaire (rencontres inter internats, animations thématiques, programme culturel...).
2. Animations du mercredi après-midi.
3. Projets divers.

Ex :

- « L'Europe c'est qui, c'est quoi ? » à travers des recherches sur internet, des bricolages, des repas à thèmes en fonction des pays liés ou non aux origines des élèves
- La pyramide alimentaire.

8.2 L'équipe du permanent (HAP)

Les activités se subdivisent en trois volets :

1. Animations du week-end : sports, promenades, jeux, bricolages le matin et l'après-midi ;
2. Animations des vacances : En plus des activités reprises au point 1 les élèves bénéficient d'activités extra-muros régulières (séjour à la mer, parcs d'attractions, plaines de jeux, visites de sites historiques ou pédagogiques) ;
3. Projets divers.

Ex :

- réalisation et suivi d'un potager ;
- atelier cuisine ;
- embellissement des lieux de vie ;
- rencontres et échanges avec une AMO (service d'aide et Action en Milieu Ouvert) et la maison des jeunes du village ;
- la pyramide alimentaire ;
- inscription à un mouvement de jeunesse ;
- participation à des stages.

9. Personnel de cuisine et d'entretien

Outre ses compétences spécifiques, le personnel de cuisine et d'entretien est choisi en fonction d'une aptitude avérée à s'adapter aux caractéristiques des enfants du home d'accueil.

10. Direction et gestion matérielle

Le home d'accueil est dirigé par l'administrateur. Il anime et suit les équipes pédagogiques. Celui-ci représente l'établissement en toutes circonstances.

Pour l'accueil permanent, l'administrateur est représenté par un éducateur coordinateur qui le remplace pendant les périodes d'ouverture du home d'accueil permanent. Ses décisions sont prises en accord avec l'administrateur.

La gestion matérielle est assurée par le comptable. Elle répond aux exigences des objectifs socio pédagogiques définis au point 5 du présent projet.

11. Formation continuée des personnels

Les membres du personnel éducateur et paramédical et de cuisine bénéficient d'une formation continuée.

Quelques exemples de thèmes abordés lors de ces formations : la gestion des conflits, la communication non violente, le secourisme, la violence, la sexualité, les normes HACCP³, la cuisine saine et savoureuse....

12. Les partenaires

Chaque membre du personnel met tout en œuvre pour entretenir, avec les parents et les partenaires extérieurs, des relations empreintes de confiance sur base d'échanges et d'évaluations concertées.

12.1. Famille et responsables de l'élève

Le premier interlocuteur du home d'accueil et du home d'accueil permanent est la famille de l'élève ou toute autre personne responsable (Conseiller et directeur des services de l'Aide et de la Protection de la Jeunesse, leurs délégués et assistants sociaux...).

12.2. Partenaires pédagogiques – Guidance

Les chefs d'établissement et les enseignants des écoles fréquentées par les élèves, les membres des CPMS, les centres de santé mentale, les centres de guidance.

12.3. Partenaires sociaux et médicaux

Les associations d'accompagnement. Les S.A.J, S.P.J, C.P.A.S⁴.
Les médecins de famille, les médecins généralistes locaux, les médecins spécialistes.
En fonction des besoins des élèves et des prescriptions médicales divers intervenants extérieurs sont sollicités (ex : psychologue, logopède, kinésithérapeute ...).

³HACCP : Hazard-Analysis-Critical-Control-Point. Il s'agit d'un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

⁴ SAJ : Services d'aide à la jeunesse
SPJ : Services de protection judiciaire
CPAS : Centre public d'action sociale